

Article 3 de l'arrêté du 4 août 2005 relatif à la prévention des risques de chutes liés aux travaux réalisés dans les arbres au moyen de cordes

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

Les travailleurs reçoivent une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage. Cette formation à la sécurité relative aux conditions d'exécution du travail a pour objet d'enseigner au travailleur, à partir des risques auxquels il est exposé :

- 1° Les comportements et les gestes les plus sûrs en ayant recours, si possible, à des démonstrations ;
- 2° Les modes opératoires retenus s'ils ont une incidence sur sa sécurité ou celle des autres travailleurs ;
- 3° Le fonctionnement des dispositifs de protection et de secours et les motifs de leur emploi (R4141-13).

Cette formation a également pour objet de préparer le travailleur à la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication sur les lieux du travail (R4141-17).

Elle est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions des équipements de travail (R4323-3).

La formation doit porter plus spécifiquement sur l'ensemble des phases suivantes :

- reconnaissance de l'arbre et des points d'ancrage ;
- choix du mode opératoire, de l'équipement et des points d'ancrage adaptés à l'architecture de l'arbre ;
- organisation de la progression ;
- organisation des secours.

Article 3 de l'arrêté du 4 août 2005 relatif à la prévention des risques de chutes liés aux travaux réalisés dans les arbres au moyen de cordes

La formation prévue au 6° de l'article R. 4323-89 doit porter sur l'ensemble des phases suivantes :

- reconnaissance de l'arbre et des points d'ancrage permettant d'assurer la progression du travailleur, compte tenu de la tâche à effectuer ;
- choix du mode opératoire, de l'équipement et des points d'ancrage adaptés à l'architecture de l'arbre ;
- organisation de la progression ;
- organisation des secours.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Site internet du syndicat des professionnels de travaux sur cordes

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Travaux sur cordes

Cliquez ici pour accéder à cet outil